

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	44	43

Date de convocation du Comité Syndical  
23 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation au siège  
23 septembre 2025

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 44  
Nombre de suffrages exprimés : 46  
Nombre de délégués ayant voté pour : 46  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

SEANCE DU  
29 SEPTEMBRE 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h30, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle du Parc de Chauriat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Guy MAILLARD est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

**Billom Communauté :** BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, POINTUD Serge.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, LE GOUGUEC Franck, MAS Gilles.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, TRICHARD Dorothée.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, LAGRU Alain.

**Pouvoir(s) :**

- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gilles DOLAT ;
- Mme Nathalie ABELARD donne procuration à M. Lionel CHAUVIN.

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

## **Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Dél. 2025-36 : Autorisation de signature de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée YL 441 pour l'extension du siège du SBA à Riom**

**VU** la délibération du Comité Syndical n°2019-34 du 22 juin 2019 portant acquisition de la parcelle YL 399 ;

Les différentes optimisations réalisées depuis la mise en œuvre de la nouvelle tarification et le retrait de l'ancienne communauté de communes de la Montagne Thiernoise conduisent aujourd'hui à réorganiser l'exploitation du syndicat en fermant le site secondaire d'exploitation de Pont du Château qui demande d'importants travaux de remise en état.

L'objectif est donc de centraliser l'ensemble des services du syndicat sur un seul site d'exploitation.

Ainsi, pour accueillir les agents, les véhicules, le stockage des bacs et colonnes actuellement situés sur le site secondaire de Pont du Château, le Syndicat a déjà acquis la parcelle YL 399 (terrain situé en face du siège) pour agrandir le site de Riom.

Pour rendre cohérente l'exploitation et sécuriser le site, le Syndicat du Bois de l'Aumône souhaite réunir le site existant à la parcelle YL 399 et se porter acquéreur, après procédure de déclassement, de la raquette de voirie située entre ces deux parcelles.

En date du 27 mai 2025, le Conseil Communautaire de Riom Limagne et Volcans a approuvé le projet de déclassement de cette raquette de voirie. L'emprise concernée, nouvellement cadastrée YL 441, représente 742 m<sup>2</sup>.

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a saisi le pôle d'évaluation domaniale des finances publiques qui a estimé la valeur de cette parcelle à 26 000,00 €.

RLV propose une cession au prix de **22 100,00 €, soit environ 29,78 € le m<sup>2</sup>**, conformément à la marge d'appréciation possible de 15% indiquée également dans l'avis des domaines.

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'accepter l'acquisition de cette parcelle au prix de **22 100,00 €** hors frais légaux,
- de l'autoriser à signer les pièces et documents afférents à ce dossier.

Le Comité Syndical,  
Oui l'exposé du Président,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1** : **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée **YL n°441** d'une superficie de 742 m<sup>2</sup> au prix de 22 100,00 € (hors frais annexes).

**Article 2** : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ampliation en sera adressée à la Sous-Préfecture de Riom.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250929-DEL2025-36-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2025  
Date de réception préfecture : 08/10/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20250929-DEL2025-36-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2025  
Date de réception préfecture : 08/10/2025